



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 4 / 0 8 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 4 / 0 8 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-8137

1 Intitulé du projet

CONSTRUCTION D'UN PARC SOLAIRE VILLAGEOIS, AU SOL, D'UNE PUISSANCE SUPÉRIEURE À 300 kWc ET INFÉRIEURE À 1 000 kWc, SUR LA COMMUNE DE HUILLÉ-LÉZIGNÉ.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOLEIL DU MIDI DÉVELOPPEMENT

Raison sociale

N° SIRET

5 2 9 1 7 7 1 5 6 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

PRADERIE

Prénom(s)

Benoît

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30.	Installation photovoltaïque de production d'électricité d'une puissance supérieure à 300 kWc et inférieure à 1 MWc. Le projet est soumis à examen au cas par cas.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation d'un parc photovoltaïque au sol.

- Puissance : 695 kWc (< 1000kWc).
- Emprise foncière (surface clôturée) : 7 900 m²
- Surface des panneaux projetée au sol : ~ 3 050 m².
- Système d'ancrage des structures : pieux battus.
- Clôture : grillage simple torsion galvanisé ; hauteur : 2 m.
- Installation de 2 postes de livraison de dimensions 1,2 x 0,65 x 1,5 m chacun

Le projet ne nécessitera pas de raccordement au réseau d'eau potable.

Le projet ne nécessitera pas de raccordement au réseau électrique basse tension.

4.2 Objectifs du projet

La Programmation pluriannuelle de l'énergie du 21/04/20 rappelle le rôle important du photovoltaïque vis-à-vis des objectifs fixés par les accords de Paris (44 GW installés en 2028 en privilégiant les parcs photovoltaïques au sol, moins coûteux, plus compétitifs). La « Loi d'accélération des EnR » votée par le Parlement, renforce la volonté d'aller plus vite. Ce projet s'inscrit donc parfaitement dans cette dynamique.

L'installation de ce parc solaire au sol permettra de produire de l'électricité à faible bilan carbone. L'électricité sera injectée sur le réseau public d'électricité.

L'énergie produite prévue sera d'environ 0,8 GWh par soit l'équivalent de la consommation électrique de plus de 800 habitants (hors chauffage & eau chaude sanitaire), soit plus de la moitié de la population de la commune de Huillé-Lézigné (~1 300 hab).

Le parc photovoltaïque au sol permettra d'éviter l'émission de près de 190 t.eq CO₂/an.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en suivant plusieurs étapes, sur une durée d'environ 2 mois :

- * le nettoyage du site (déplacer les déchets verts et inertes)
- * la pose des clôtures
- * la réalisation des tranchées internes au parc pour le passage des câbles électriques
- * l'ancrage par pieux battus des tables photovoltaïques, afin d'éviter tout béton
- * l'assemblage des structures porteuses et pose des modules photovoltaïques, des onduleurs
- * la mise en place du local technique, contenant le poste de transformation / livraison
- * le raccordement du parc au réseau public d'électricité.

Le raccordement au réseau électrique pour injecter l'électricité produite s'effectuera via une liaison souterraine, sur une ligne HTA (20 000 Volts) d'ENEDIS présente à proximité. Ce raccordement au réseau national fera l'objet d'une demande spécifique auprès d'ENEDIS, une fois l'autorisation obtenue. Moins de 80 m de câble HTA en souterrain seraient nécessaires pour rejoindre la ligne HTA souterraine à l'est du site. Ce câble ne traversera aucun milieu sensible, uniquement en bordure du chemin du Pinson. La figure 14 de l'annexe volontaire 1 présente ce tracé prévisionnel.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le parc photovoltaïque sera exploité pendant 30 ans.

La phase d'exploitation nécessite des interventions sur site, évaluées à une à deux fois par an (maintenance préventive).

La vérification de la bonne production du site sera gérée à distance. Si une baisse de production apparaît, le gestionnaire du parc et son équipe de maintenance en seront informés en temps réel et pourront intervenir sur le site pour effectuer une maintenance curative.

L'entretien du couvert végétal sera effectué de préférence par pâturage d'ovins, sinon par fauche mécanique. Il est à noter qu'aucun produit chimique (nettoyant panneaux solaires, désherbants, etc.) ne sera utilisé lors de la durée d'exploitation du parc solaire.

Le démantèlement sera réalisé selon un ordre inverse à celui de sa construction. L'installation sera déconnectée du réseau, puis les modules seront démontés afin d'être traités dans une filière agréée. Les structures (incluant les pieux battus) et l'ensemble des éléments techniques seront démontés et évacués vers un centre adhérent du réseau SOREN. Puis la clôture sera supprimée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable

Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée	690,52 kWc
Surface clôturée	7 900 m ²
Hauteur des clôtures	2 m
Hauteur des constructions	< 3 m
Dimensions du local technique (longueur x largeur x hauteur) - 2 PDL 250kVA	(1,2 x 0,65 x 1,5 m) x 2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Anjou Loir et Sarthe
La parcelle ZK 167 située en Zone Nk.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site se situe au sein de la ZNIEFF de type II n°520007293 de la Vallée du Loir. Aucun impact n'est attendu dans cet espace. Plus de détails en page 44 de l'annexe volontaire 1.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le monument historique le plus proche se situe à 1 km du site à Huillé. Plus de détails pages 47 et 48 de l'annexe volontaire 1. Aucun impact du projet n'est attendu sur le patrimoine protégé.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'est recensée sur le site. Plus de détails pages 41 et 42 de l'annexe volontaire 1.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Plus de détails page 26 de l'annexe volontaire 1.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Plus de détails page 26 de l'annexe volontaire 1.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Plus de détails pages 32 et 33 de l'annexe volontaire 1.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche se trouve à 50 m du site du projet. Aucun impact du projet est attendu sur un site inscrit. Plus de détails page 48 de l'annexe volontaire 1.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone NATURA 2000 la plus proche se trouve à 8,3 km du site. Aucun impact du projet n'est attendu sur un site Natura 2000. Plus de détails page 45 de l'annexe volontaire 1.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'activité actuelle du site (dépôts de déchets verts et inertes réguliers) ne le rend pas propice à l'installation d'une biodiversité riche. Aucune végétation, haie ou arbre ne seront touchés. Plus de détails pages 7 à 12 avec le reportage photographique du site ainsi qu'en page 50 et 51 de l'annexe volontaire 1.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain étant enclavé et inexploitable, le projet ne vient pas soustraire de surface à l'agriculture. Le projet n'aura donc aucune influence sur les espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Seul le risque de pollution des sols est présent sur le site. Cela s'explique par une pollution à l'amiante de l'entreprise MR OUEST sur la parcelle voisine ZK 170. Plus de détails pages 32 et 33 de l'annexe volontaire 1.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est concerné par le risque sismique (faible), retrait gonflement des argiles (modéré) et radon (faible). Plus de détails pages 26 à 32 de l'annexe volontaire 1.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Impact très faible attendu pendant la phase de travaux (sur une durée de 3 mois environ).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Impact temporaire faible pendant la phase travaux (~3 mois)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Ces mesures sont détaillées aux pages 49 à 52 de l'annexe volontaire 1.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La faible emprise de projet "villageois" et sa localisation sur un terrain enclavé et sans intérêt agricole ou naturel définissent un projet à faible impact environnemental et paysager.

De plus, le travail d'investigation des enjeux enviro-paysagers nous a permis de déterminer qu'il n'y a pas d'enjeu majeur devant nécessiter une évaluation environnementale.

Dans le contexte énergétique et climatique actuel et suite à la loi APER, chaque kWh produit de manière renouvelable est important pour assurer la souveraineté énergétique des territoires et réussir la transition énergétique.

Ce projet est aussi soutenu par l'ensemble des acteurs du territoire (Commune, COMCOM, citoyens, etc.)

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Notice d'incidence environnementale regroupant l'ensemble des annexes volontaires. Elle comprend une description précise du projet et de ses enjeux, des cartes complémentaires (raccordement au projet, risques naturels, etc.)	☒
2	Récépissé d'INERIS de la liste des exploitants concernés par l'emprise du chantier	☒
3	Fiche guide SDIS 49	☐
4	Délibération de la commune de Huillé-Lézigné pour recenser le site en tant que ZAER.	☐
5		☐

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Coquereau

Prénom Florian

Qualité du signataire	Chef de projets
-----------------------	-----------------

À Angers

Fait le 14 / 08 / 2024

Signature
numérique de
Coquereau
Date :
2024.08.13
17:38:59
+02'00'

Signature du (des) demandeur(s)